



TRANSACTION	Montant	Vendeur	Bailleur	Locataire
<b>1) VENTE :</b> Les pourcentages indiqués sont appliqués sur le montant de la transaction. <b>Secteur Annemasse</b> - Biens immobiliers (habitation ou locaux professionnels)	Jusqu'à 135'000€ : 8'000€ De 135'000€ à 500'000€ : 6% De 500'000€ à 750'000€ : 5,5% De 750'000€ à 1'000'000€ : 5% Au delà de 1'000'000€ : 4,5%	x		
<b>Secteur St Julien en Genevois</b> - Biens immobiliers (habitation ou locaux professionnels)	Jusqu'à 150'000€ : 10'000€ De 150'000€ à 500'000€ : 6% De 500'000€ à 750'000€ : 5,5% De 750'000€ à 1'000'000€ : 5% Au delà de 1'000'000€ : 4,5%	x		
<b>Secteur vallée verte</b> - Biens immobiliers (habitation ou locaux professionnels)	Jusqu'à 135'000€ : 7'000€ De 135'000€ à 500'000€ : 5,5% De 500'000€ à 750'000€ : 5% De 750'000€ à 1'000'000€ : 4,5% Au delà de 1'000'000€ : 4%	x		
<b>Tout secteur</b> - Garages, Parkings - Terrains et fonds de commerce - Avis de valeur vente appartement (Offert si mandat confié à notre agence) - Avis de valeur vente maison (Offert si mandat confié à notre agence)	10% (minimum 2500€) 10,00% € 300,00 € 400,00	x	x	
<b>2) LOCATION</b> - BAUX D'HABITATION soumis à la loi de juillet 1989 - Entremise et négociation - Organisation des visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail appartement <ul style="list-style-type: none"> <li>. zones très tendues</li> <li>. zones tendues</li> <li>. zones non tendues</li> </ul> Etat des lieux appartement <ul style="list-style-type: none"> <li>. Appartement vide</li> <li>. Appartement meublé</li> <li>. Appartement meublé</li> </ul> Etat des lieux (hors loi de 1989) <ul style="list-style-type: none"> <li>- BAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS / CIVILS</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Commercialisation</li> <li>Rédaction du bail</li> </ul> - AUTRES BAUX - Avis de valeur location appartement (Offert si mandat confié à notre agence) - Avis de valeur location maison (Offert si mandat confié à notre agence)	120,00 € 12€/m2 10€/m2 8€/m2 3€/m2 3€/m2 6€/m2 Vacation 10 % du loyer annuel 5 % du loyer annuel (minimum 500,00€) 5% du loyer annuel (minimum 150,00€) € 300,00 € 400,00	x	x	x



<b>GESTION LOCATIVE</b>	Montant	Demandeur	Bailleur	Locataire
- Gérance (% des encaissements)	9,60%		x	
- Gestion administrative & comptable des immeubles (% des encaissements)	2,00%		x	
- Gérance Garages / Parking (% des encaissements)	14,40%		x	
- Majoration pour paiement mensuel d'acomptes (% des encaissements)	1,00%		x	
- Majoration pour gestion de contrats (hors assurance)	2,00%/mois		x	
- Garantie Loyers Impayés VERSALIS (% des encaissements)	2,50%		x	
- Assurances PNO MULTIRIS BAILLEURS	sur devis		x	
- Renouvellement ou avenant de bail habitation	€ 500,00	x		
- Renouvellement bail commercial ou Prof. (% du loyer annuel)	7,5 % (minimum 500,00€)	x		
- Présentation dossier en commission de conciliation et maison de la justice et du droit	vacation		x	
- Gestion des travaux hors gestion courante				
. sans maître d'œuvre (sur total TTC des travaux)	4 % (minimum 300€)		x	
. avec maître d'œuvre (sur total TTC des travaux)	2 % (minimum 300€)		x	
- Mise en demeure hors baux d'habitation	€ 36,00			x
- Gestion du contentieux si Versalis non souscrit				
. Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice	€ 150,00		x	
. Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	Vacation		x	
- Clôture d'un dossier de gestion	100,00€/lot prinpal		x	

<b>SYNDIC</b>	Montant*
- Mutations de lots :	
. Etablissement de l'état daté	€ 380,00
. Opposition article 20 loi 1965	€ 120,00
. Délivrance certificat article 20	€ 48,00
- Eléments pour DPE	€ 100,00
- Délivrance du carnet d'entretien (format papier)	€ 30,00
- Délivrance de copie des diagnostics techniques (format papier)	€ 30,00
- Délivrance de copie certifiée conforme de procès verbal et annexes	€ 30,00
- Renseignements comptables nécessaires au pré état daté	€ 180,00
- Délivrance des 3 derniers PV d'Assemblée Générale (format papier)	€ 30,00
- Attestation de travaux	€ 30,00
- Délivrance du règlement de copropriété (format papier)	€ 50,00
<b>CONTENTIEUX</b>	
- Mise en demeure	€ 36,00
- Relance après mise en demeure	€ 48,00
- Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice	€ 150,00
- Injonction de payer	€ 150,00
- Prise d'hypothèque	€ 150,00
- Main levée d'hypothèque	€ 150,00
Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	Vacation
- Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	€ 60,00
- Dépôt requête en injonction de payer	€ 150,00

<b>DIVERS</b>	Montant
<b>VACATION</b>	
- Jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h à 18h.	144,00€ TTC
- Majoration en dehors des heures ouvrables	12h - 13h et à partir de 18h = 25%
- Recherche, copie de documents (coût unitaire des copies)	0,20 € (minimum 24€)

\* imputable aux seuls copropriétaires